

DEPARTEMENT DE SAONE-&-LOIRE COMMUNAUTE URBAINE CREUSOT MONTCEAU	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
	RAPPORT N° II-30 21SGADL0053

SEANCE DU
18 MARS 2021

<u>Nombre de conseillers en exercice :</u> 71
<u>Nombre de conseillers présents :</u> 64
<u>Date de convocation :</u> 12 mars 2021
<u>Date d'affichage :</u> 19 mars 2021

<u>OBJET :</u> AP/CP Restructuration du quartier de la Gare au Creusot - Ajustement du montant et de l'échéancier
--

<u>Nombre de Conseillers ayant pris</u> <u>part au vote : 71</u>
<u>Nombre de Conseillers ayant voté</u> <u>pour : 71</u>
<u>Nombre de Conseillers ayant voté</u> <u>contre : 0</u>
<u>Nombre de Conseillers s'étant</u> <u>abstenus : 0</u>
<u>Nombre de Conseillers :</u> <ul style="list-style-type: none"> • ayant donné pouvoir : 7 • n'ayant pas donné pouvoir : 0

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, le 18 mars à dix-huit heures trente le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance, Halle des sports - 5 Avenue Jean Monnet - 71200 Le Creusot, sous la présidence de **M. David MARTI, président**

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain BALLOT - Mme Evelyne COUILLEROT - M. Jean-Marc FRIZOT - M. Cyril GOMET - M. Jean-François JAUNET - Mme Frédérique LEMOINE - Mme Monique LODDO - Mme Isabelle LOUIS - M. Daniel MEUNIER - M. Philippe PIGEAU - M. Jérémy PINTO - Mme Montserrat REYES - M. Guy SOUVIGNY - M. Jean-Yves VERNOCHE

VICE-PRESIDENTS

M. Abdoukader ATTEYE - M. Jean-Paul BAUDIN - M. Denis BEAUDOT - M. Thierry BUISSON - M. Roger BURTIN - M. Michel CHARDEAU - M. Michel CHAVOT - M. Denis CHRISTOPHE - M. Sébastien CIRON - M. Eric COMMEAU - M. Gilbert COULON - M. Daniel DAUMAS - M. Armando DE ABREU - M. Christophe DUMONT - M. Lionel DUPARAY - M. Bernard DURAND - Mme Pascale FALLOURD - M. Bernard FREDON - Mme Marie-Thérèse FRIZOT - Mme Amélie GHULAM NABI - M. Jean GIRARDON - M. Christian GRAND - M. Gérard GRONFIER - Mme Marie-Claude JARROT - M. Georges LACOUR - M. Jean-Claude LAGRANGE - M. Charles LANDRE - M. Didier LAUBERAT - Mme Valérie LE DAIN - Mme Chantal LEBEAU - M. Jean-Paul LUARD - M. Frédéric MARASCIA - Mme Laëtitia MARTINEZ - Mme Paulette MATRAY - Mme Alexandra MEUNIER - Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET - M. Guy MIKOLAJSKI - Mme Marie MORAND - M. Felix MORENO - Mme Viviane PERRIN - Mme Jeanne-Danièle PICARD - M. Jean PISSELOUP - M. Philippe PRIET - M. Marc REPY - Mme Christelle ROUX-AMRANE - M. Enio SALCE - Mme Barbara SARANDAO - Mme Gilda SARANDAO - M. Noël VALETTE -

CONSEILLERS

ETAIENT ABSENTS & EXCUSES :

Mme MATHOS (pouvoir à Mme Marie-Claude JARROT)
Mme GIRARD-LELEU (pouvoir à Mme Marie-Thérèse FRIZOT)
M. DURAND (pouvoir à M. Georges LACOUR)
M. SELVEZ (pouvoir à Mme Isabelle LOUIS)
M. GANE (pouvoir à M. Daniel MEUNIER)
M. MAILLIOT (pouvoir à M. Alain BALLOT)
M. TRAMOY (pouvoir à M. Lionel DUPARAY)

SECRETAIRE DE SEANCE :

M. Christian GRAND



Vu l'ordonnance n°2005-1027 du 26 août 2005 relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptables applicables aux collectivités territoriales, à leurs groupements et aux établissements publics locaux qui leur sont rattachés,

Vu l'article L.2311-3 du Code général des collectivités territoriales relative au vote du budget d'investissement par autorisations de programme et crédits de paiement,

Vu l'article R.2311-9 du Code général des collectivités territoriales relatif aux caractéristiques des autorisations de programme,

Le rapporteur expose :

« Le conseil communautaire du 22 janvier 2015 a acté la possibilité de recourir à la gestion en AP/CP (Autorisation de Programme / Crédits de Paiement) pour une partie des dépenses d'investissement.

Cette démarche a été retenue pour la restructuration du quartier de la gare du Creusot.

Pour mémoire, cette restructuration comprend différentes opérations dont :

- La démolition et la reconstruction du pont existant en vue de la création d'un nouvel espace urbain reliant les 2 rives de la ville avec la création d'un bâtiment d'accueil pour des services publics,
- La création de nouveaux espaces publics et de stationnement.

Il est rappelé que le montant de l'opération relative aux travaux de démolition/reconstruction du pont dalle proprement dit s'élève à un total de 4 987 916,00 € HT, soit 5 985 499,20 € TTC, hors révisions de prix. Cette opération est complétée par des dépenses d'aménagement urbain du quartier de la gare, autour du pont, dont la CUCM n'est pas toujours maître d'ouvrage, la SNCF intervenant également, mais qui ont généré des dépenses à la charge de la communauté.

L'autorisation de programme intègre, en conséquence :

- La démolition-reconstruction du pont gare et les aménagements,
- Les révisions de prix du marché conclu en 2016 avec Eiffage Est,
- La mise au point du décompte général de cette entreprise,
- L'adaptation des aménagements annexes : postes de garde et œuvre de l'esplanade.

On peut noter que dans le cadre des différents dossiers de subvention, la communauté a perçu :

- 1 476 000 € de la Région au titre du Plan d'investissement,
- 286 730 € de la Région au titre des Grands équipements,
- 362 116 € de l'Etat au titre du TEPCV (Territoire à énergie positive et croissance verte),
- 174 700 € doivent également être versés par l'Europe, au titre du FEDER.

Un peu plus de 1 040 000 € ont également été perçus au titre du FCTVA.

Pour mémoire, la mise à jour de l'autorisation de programme, actée par décision Président en date du 4 juin 2020 était établie comme suit :

Libellé Autorisation Programme	Montant de L'AP (€)	N° Programme - Opération	Montant des Crédits de Paiement (€)			
			2017	2018	2019	2020
Pont Dalle Gare SNCF	7 358 466	UDUPU 160	912 967	4 108 861	982 249	320 000
Restructuration du quartier de la gare du Creusot		UDUPU 037	260 092	80 033	504 264	190 000

Au vu des réalisations sur l'exercice 2020, du décalage dans la mise au point du décompte général et du paiement de certaines prestations, il est proposé d'augmenter l'échéancier d'un an, de l'actualiser et de modifier le montant de l'Autorisation de Programme comme suit :

Libellé Autorisation Programme	Montant de L'AP (€)	N° Programme - Opération	Montant des Crédits de Paiement (€)				
			2017	2018	2019	2020	2021
Pont Dalle Gare SNCF	7 224 920	UDUPU 160	912 967	4 108 861	982 249		230 000
Restructuration du quartier de la gare du Creusot		UDUPU 037	260 092	80 033	504 264	26 454	120 000

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer. »

LE CONSEIL,
Après en avoir débattu,
Après en avoir délibéré,
DECIDE

- De voter l'ajustement de l'Autorisation de Programme / Crédits de Paiements pour la restructuration du quartier de la gare comme suit :

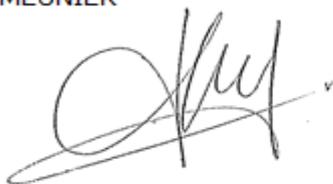
Libellé Autorisation Programme	Montant de L'AP (€)	N° Programme - Opération	Montant des Crédits de Paiement (€)				
			2017	2018	2019	2020	2021
Pont Dalle Gare SNCF	7 224 920	UDUPU 160	912 967	4 108 861	982 249		230 000
Restructuration du quartier de la gare du Creusot		UDUPU 037	260 092	80 033	504 264	26 454	120 000

Certifié pour avoir été reçu
à la sous-préfecture le 19 mars 2021
et publié, affiché ou notifié le 19 mars 2021

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT,
Pour le président et par délégation,
Le vice-président,

Daniel MEUNIER



LE PRESIDENT,
Pour le président et par délégation,
Le vice-président,

Daniel MEUNIER

